

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 15 mars 2021 à 19 h sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain, COCHET Pascal, BULAND Dominique, GOUJAT Sébastien, FORLINI Dominique, BACHELIER Sylviane, COCHET Pascal.
Absents excusés MALLET Vanessa (pouvoir M. TEMPLIER) HETIER Xavier (pouvoir M. COCHET).

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 15 mars 2021

Délibération : N° 2021-03-007 Redevance trop plein d'eau

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur TEMPLIER Arnaud (1^{er} adjoint) délibérant sur la fixation du montant de la redevance due par Madame Lefranc propriétaire de la parcelle dans laquelle se déverse le trop plein de l'ancien captage d'eau de la Commune, décide de fixer ce montant à 5 quintaux blé fermage.

Pour l'année 2021 : 23.17 € le quintal blé fermage x 5 = 115.85 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la délibération à l'unanimité.

Ampliation :

- Trésorerie de Sézanne

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le...
et de la publication, le
Fait le
Le Maire,

Le Maire,
Sylvie LEFRANC

